

Technicien de l'intervention sociale et familiale

Le technicien de l'intervention sociale et familiale assure l'action socio-éducative auprès des usagers, à partir du support des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Il met en place des projets éducatifs et préventifs avec les personnes ou familles en difficulté temporaire. Il travaille sur l'autonomisation des familles et contribue à la prévention d'interventions plus lourdes, voire des placements des enfants.

Le métier

Le technicien de l'intervention sociale et familiale est autonome dans l'organisation de son travail. Il travaille au domicile de la personne bénéficiaire de l'aide. Il effectue de nombreux déplacements dans le cadre d'interventions multiples dans la même journée. Ses horaires sont irréguliers, voire décalés et segmentés, avec une amplitude variable.

Les activités

- Accompagner et aider les personnes dans la vie quotidienne et dans l'aménagement du cadre de vie
- Soutenir la fonction parentale
- Accompagner et aider les personnes dans les situations spécifiques
- Accompagner vers l'insertion
- Participer à l'évaluation de la situation et à la proposition d'intervention
- Faire la médiation entre individu
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions collectives et plus généralement des actions de développement social local

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'agent social, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME